

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MESAMOLL

00402133

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : MESAMOLL
REACH Substance Name : mesamoll
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485386-26-0000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée : additif pour matière plastique / caoutchouc

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : LANXESS Deutschland GmbH
Production, Technology, Safety & Environment
51369 Leverkusen, Allemagne, No de téléphone: +49 214 30
65109
E-mail: infosds@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +49 214 30 99300 (Sicherheitszentrale CHEMPARK Leverkusen)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification : Non classé.

Classification selon la directive 67/548/CEE [DSD]

Classification : Non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Non applicable.

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Phrases d'avertissement supplémentaire : Non applicable.

Conseils de prudence

Prévention : Non applicable.

Intervention : Non applicable.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

2.3 Autres dangers

La substance remplit les critères des PBT selon le

Règlement (CE) n°

1907/2006, Annexe XIII

La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Non.

: Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Définition du produit (REACH)

: UVCB

Alkylsulfonate de phénol (contient jusqu'à 2,5 % de chlore lié organiquement)

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
mesamoll	REACH #: 01-2119485386-26 CE: 293-728-5 CAS: 91082-17-6	>=95	Non classé. Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Non classé. Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[*]

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Type

- [*] Substance
- [A] Constituant
- [B] Impureté
- [C] Additif stabilisant

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

: Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Ingestion	: Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Contact avec la peau	: Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Risque de glissade sur le produit répandu.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
- Petit déversement accidentel**
- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel**
- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- 6.4 Référence à d'autres sections**
- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesure des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de gestion des risques****Contrôle de l'exposition professionnelle**

Mesures techniques : Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

Équipement de protection personnel

Protection respiratoire	: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Recommandé : filtre de vapeurs organiques (Type A) en cas de dégagement d'aérosols ou de vapeurs de produit.
Protection des mains	: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur. Recommandé : (< 1 heure) Caoutchouc nitrile - NBR
Protection des yeux	: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Recommandé : Lunettes de sécurité.
Protection de la peau	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé : Porter un vêtement de protection.
Mesures d'hygiène	: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
---------------------------	---

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Aspect

État physique	: Liquide. [Liquide clair et visqueux.]
Couleur	: Jaunâtre.
Odeur	: Inodore.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition	: 300 à 400 °C (1013 hPa)
Point d'éclair	: Vase clos: >210°C (>410°F)
Pression de vapeur	: <0.0001 hPa (20°C) <0.0001 hPa (25°C)
Masse volumique	: 1.04 à 1.07 kg/L (20°C)

Date d'édition	: 2015-04-09	Page 6 de 12
-----------------------	--------------	--------------

Solubilité : 0.0022 g/l (eau)
Coefficient de partage: n-octanol/eaу : 5.7 to 11.3 (mesuré)
Viscosité : Dynamique: 122.9 mPa·s
Température de décomposition : >300°C

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter : Produits de décomposition dangereux : dioxyde de soufre, phénol
10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.
10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Test
mesamoll	DL50 Orale	- Rat - Mâle kg	>15900 mg/ kg	-	-
mesamoll	DL50 Cutané	- Rat kg *	>5000 mg/ kg *	-	-

Conclusion/Résumé : * Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Test	Réversibilité
mesamoll	Yeux - Rougeur des conjonctives	Lapin	0	-	-	Entièrement réversible
	Yeux - Œdème des conjonctives	Lapin	0	-	-	Entièrement réversible
	Yeux - Lésion de l'iris	Lapin	0	-	-	Entièrement réversible
	Yeux -	Lapin	0	-	-	Entièrement

Opacité de la cornée réversible

Peau : Non irritant
Yeux : Non irritant

Sensibilisant

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat	Description de l'essai
mesamoll	peau	cobaye	Non sensibilisant	(OECD Guideline 406) ; GPMT selon MAGNUSSON-KLIGMAN

Effets chroniques potentiels pour la santé**Toxicité chronique**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
mesamoll	Subchronique NOAEL Orale	Rat	3000 mg/kg	90 jours; 7 jours par semaine

Mutagénicité

Nom du produit/composant	Test	Expérience	Résultat
mesamoll	Ames test avec activation métabolique / sans activation métabolique	Expérience: In vitro	Négatif
	Chromosomal aberration assay	Sujet: Bactéries Cellule: Somatique Expérience: In vitro	Négatif
	HPRT test avec activation métabolique / sans activation métabolique	Sujet: Mammifère-Animal Cellule: Somatique Expérience: In vitro	Négatif
		Sujet: Mammifère-Animal Cellule: Somatique	

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : N'est pas considéré毒ique pour le système reproducteur.

Remarques : PAS d'effet cancérogène.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
mesamoll	EU C.2 (Acute Toxicity for Daphnia) OECD 209 Boue activée, essai d'inhibition de la respiration	Aiguë EC0 >100 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	EU C.3	Aiguë CE50 >10000 mg/l	Bactéries - adapté bactéries de boue actives	3 heures
	EU C.1	Aiguë IC0 >2 mg/l	Algues - Desmodesmus subspicatus	72 heures
		Aiguë LC0 >2 mg/l Eau douce	Poisson - Danio rerio	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	taux de dégradabilité/ d'élimination (%)	Période (jours)	Test
Alkylsulfonate de phénol	61 %	47 jours	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique
	49 %	28 jours	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirométrie manométrique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Alkylsulfonate de phénol	>6	7 à 212	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : 4.7 à 9.3

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non.

vPvB : Non.

12.6 Autres effets néfastes

Effets sur l'environnement : Ce produit a un potentiel de bioaccumulation faible.

Autres effets néfastes : Non disponible.

AOX : Le produit contient des halogènes liés par une fonction organique et peut contribuer à la valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Remarques	: Aucun effet néfaste dans le domaine de solubilité aqueuse.		
	Le produit ne renferme aucun métal lourd à des concentrations significatives pour les eaux résiduaires.		
	Le produit ne contient pas d'azote qui pourrait être libéré et contribuer ainsi à une eutrophisation.		
	Le produit ne renferme aucun phosphate ni aucun composé organique du phosphore.		

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Méthodes d'élimination des déchets	: Vérifier l'aptitude du produit à être réutilisé. Les déchets et emballages vidés non nettoyés doivent être emballés ou fermés, étiquetés et évacués vers un centre de destruction ou de recyclage, en respectant la législation nationale en vigueur. Consulter le fabricant en cas de quantités importantes. En cas de réexpédition de récipients vides non nettoyés, signaler au destinataire les risques éventuels encourus du fait des résidus du produit. Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon la Liste Européenne des Déchets (LED). Tout producteur de déchets est entre autres tenu de classer ses déchets selon le code de catégorie et de procédé de la Liste Européenne des Déchets (LED).
Déchets Dangereux	: À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
---	--

Précautions particulières

Précautions particulières	: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
----------------------------------	--

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	-	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger, Symbole de marquage	-	-	-	-

14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No	No
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur/ Autres informations	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

Indications concernant les dangers et la manipulation :

Non dangereux pour le transport.
Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Autres Réglementations UE

Directive Seveso III

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso III.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

- : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
- CPSE = concentration prédictive sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

Historique

Date d'édition : 2015-04-09

Date de la précédente édition : 2015-04-09

Date d'édition	: 2015-04-09
-----------------------	--------------

Date d'édition	: 2015-04-09	Page 11 de 12
-----------------------	--------------	---------------

Version : 1.12

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations portées sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. L'objectif de la présente fiche de données de sécurité et de son annexe [si nécessaire conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH)] est de décrire les exigences de sécurité inhérentes aux produits. Les informations fournies n'impliquent aucune garantie quant à la composition, aux propriétés et aux performances.